Rassemblement de cavaliers et meneurs 15 & 16 SepteMbre 2018









DOSSIER D'INSCRIPTION

(à renvoyer avant le 31 août 2018)

A renvoyer accompagné du règlement à :

La Marche au Trot -36 route de La Cazine - 23300 NOTH

06 42 53 86 17 (Jacques) et 06 71 22 66 23 (Christelle)

OU Ferme Equestre la Chevauchée – Les Couperies Basses – 23320 Bussière Dunoise

06 30 69 36 70 (Pascal) et 06.75.25.83.37 (Sylviane)

LA MARCHE AU TROT EN PARTENARIAT AVEC LA CHEVAUCHÉE PRÉSENTE:



2 JOURS DE RANDONNÉES EN CREUSE (DÉPART BUSSIÈRE DUNDISE 23320)

CIRCUITS CAVALIERS BALISÉS DE 30 ET 25 KM

CIRCUITS ATTELAGES BALISÉS DE 25 ET 18 KM

ACCUEIL EN FERME ÉQUESTRE LABÉLISÉE



Infoset réservation (80 places seulement)

La Marche au Trot : 06,42,53,86,17 / 06,71,22,66,23 www.lamarcheautrot.org f:la marche au trot

Ferme équestre la Chevauchée : 05.55.81.61.43 / 06.30,69,36,70 www.la-chevauchee.fr f :ferme équestre la chevauchée

IDENTITE CAVALIER / MENEUR / ACCOMPAGNATEUR (1 fiche par personne)

Nom: Prénom:
Date de naissance ://
Adresse:
Code Postal : /_/_/_/ Ville :
Téléphone portable (joignable pendant le rassemblement) :
Email :@
Pour les pratiquants :
Adhérents Equiliberté – N° RC :
Adhérents FFE – N° Licence :
Autre compagnie d'assurance :
Je suis (entourez votre réponse) : cavalier / meneur / accompagnateur
Pour les chevaux :
Compagnie d'assurance et n° de contrat RCPE :
Conformément à la loi de 1984 modifiée en 1992 relative aux associations sportives et d'activités physiques, la randonnée équestre entre dans le cadre des activités à risques. Il est recommandé d'utiliser

les protections usuelles et il est fortement recommandé d'avoir une couverture garantie corporelle.

La participation au rassemblement exige donc que vous soyez assuré individuellement pour les risques encourus. En vous inscrivant au rassemblement, vous vous engagez à remplir les conditions suivantes :

o Je suis en mesure de présenter aux organisateurs mon attestation d'assurance « RC pratiquant » et « RC propriétaire d'équidé(s) ».

o Je reconnais avoir lu le Règlement Intérieur du Rassemblement et je l'accepte (RI à la fin du dossier)

o j'accepte que les photos prises de moi ou de mon cheval puissent être utilisées pour illustrer des supports.

IDENTITE DES CHEVAUX

CONSIGNES ET SECURITE:

- Pour pouvoir participer au rassemblement, chaque équidé doit impérativement : être identifié par puce électronique et posséder son livret d'accompagnement, être à jour de ses vaccins, être en bonne santé (ne pas présenter d'infection, boiterie...).
- Nous vous rappelons que les chevaux sont sous la responsabilité de leurs propriétaires pendant toute la durée du Rassemblement (y compris lorsqu'ils sont au paddock).

Cocher si entier	Nom	N° puce	N° SIRE

VOS VEHICULES

	Berline	4x4	Van	Camping car	Fourgon	Camion
Namahaa						
Nombre						

Autre :	
Dans l'idéal, j'aimerai être placé à côté de (nom – prénom – cheval) :	

FORFAIT, TARIFS ET REGLEMENTS

	Nombre de participants	Tarif	Total
Forfait 2 jours	Х	75€	=

Ce prix comprend: un emplacement (= paddock + campement + toilettes sèches + douches au camping municipal), le foin et l'eau pour les chevaux, le petit-déjeuner du samedi et du dimanche, le pique-nique du samedi midi, le diner du samedi, ravitaillements sur les circuits et le repas du dimanche midi.

Ce prix ne comprend pas : le transport jusqu'à la manifestation, l'hébergement en gîtes ou mobil-homes, les repas hors samedi et dimanche, le dîner du dimanche, les dépenses personnelles.

	Nombre de participants	Tarif	Total
Forfait samedi	Х	45€	=

Ce prix comprend : un emplacement (= paddock + campement + toilettes sèches + douches au camping municipal), le foin et l'eau pour les chevaux, le petit-déjeuner, le pique-nique, le ravitaillement, le diner du samedi.

Ce prix ne comprend pas : le transport jusqu'à la manifestation, l'hébergement en gîtes ou mobil-homes, les dépenses personnelles.

	Nombre de participants	Tarif	Total
Forfait dimanche	X	35€	=

Ce prix comprend : un emplacement (= paddock + campement + toilettes sèches + douches au camping municipal), le foin et l'eau pour les chevaux, le petit-déjeuner, le repas et le ravitaillement.

Ce prix ne comprend pas : le transport jusqu'à la manifestation, l'hébergement en gîtes ou mobil-homes, les dépenses personnelles.

<u>Pour les accompagnateurs uniquement</u>:

	Nombre de participants	Tarif	Total
Petit déjeuner	Х	3€	
Pique-nique	Х	10€	
Repas samedi soir	Х	15€	
Dimanche déjeuner	Х	15€	

Les chèques sont à libeller à l'ordre de LA MARCHE AU TROT.

La totalité du montant doit être réglée à l'inscription.

PROGRAMME DU RASSEMBLEMENT

Vendredi 14 septembre

A partir de 16h : Ouverture du site Accueil des participants Informations et consignes pour les 2 jours Installation sur les paddocks.

Soirée : possibilité de se restaurer aux alentours le soir (non inclus) : contact sur place.

Samedi 15 septembre

A partir de 7h : Accueil des participants, installation des paddocks, informations et consignes pour les 2 jours.

A partir de 7h30 : Petit déjeuner, distribution des cartes.

A partir de 8h30, départs pour la randonnée.

Déjeuner à Anzême (Plage de Pêchadoire) et distribution des pique-niques

Ravitaillement sur le circuit

19h: apéro suivi du diner

Dimanche 16 septembre

A partir de 7h : Accueil des participants, installation des paddocks, informations et consignes pour la journée.

A partir de 7h30 : Petit déjeuner, distribution des cartes.

A partir de 8h30, départs pour la randonnée.

Ravitaillement au bord de la Creuse, à la Celle Dunoise.

Retour à la Chevauchée et déjeuner.

REPAS

REGIME PARTICULIER	COCHEZ et PRECISEZ si besoin
Régime alimentaire particulier	
Allergie	
Végétarien	

REGLEMENT INTERIEUR DU RASSEMBLEMENT

Pour le bon déroulement du Rassemblement, chaque participant doit respecter les consignes fixées par l'organisateur.

Article 1: Accueil

Chaque participant doit se présenter dans la plage horaire indiquée sur le programme avec sa fiche d'inscription et les papiers d'identification de l'équidé. Il doit se soumettre au contrôle des livrets et à la vérification de l'identité de l'équidé.

Article 2 : L'emplacement

Un paddock est alloué à chaque inscrit. Chaque participant doit respecter les limites de l'emplacement, et laisser libre les couloirs de circulation. Chaque participant doit prévoir ses piquets, sa clôture et son électrificateur de clôture. L'électrification est obligatoire. Le ramassage quotidien des crottins avec mise en tas au bord des paddocks est obligatoire. Le foin et l'eau sont fournis par l'organisation, à des endroits stratégiques ; prévoir des récipients. Laisser un licol sur la tête, avec l'identification de l'équidé et le n° de téléphone de la personne à contacter, en cas d'urgence. Pour les chevaux entiers, prévoir un hébergement adapté (merci de contacter la Chevauchée pour l'organisation).

Article 3: Vie sur le Site

Obligation de tenir les chiens en laisse, pendant la durée du rassemblement. Leurs déjections doivent être ramassées sur l'ensemble du site. Marcher au pas, en voiture, en calèche ou à cheval. Interdiction de nourrir ou d'abreuver les équidés des autres équipes sans autorisations (possibilité de contamination ou d'allergies). Respecter la propreté du site, et ne laisser aucun déchet ou papier en dehors des poubelles. Des toilettes sont à votre disposition sur le site, merci de les utiliser et de les maintenir propres. Un équidé en mauvais état ou blessé peut être mis à l'arrêt immédiatement par l'organisateur. En cas de désaccord, le contrôle du vétérinaire sera demandé, la consultation sera à la charge financière du propriétaire, et l'avis sera définitif. Un vétérinaire et un maréchal ferrant assureront une garde d'astreinte pendant toute la durée de la manifestation. Ils peuvent intervenir à tout instant à la demande du propriétaire et à ses frais.

Article 4: Les Randonnées

Les équidés qui bottent seront identifiés par un ruban rouge à la queue. Aucun artifice sonore sur les équidés ou attelages (grelots, cloches, trompettes...). Le groom est obligatoire à tout moment pour les attelages à 4 roues. Respect du code de la route. Doubler à allure convenable après avoir demandé l'autorisation. Respecter la propriété d'autrui, la courtoisie envers les habitants est de rigueur. Respecter le tracé et ne pas chevaucher en dehors. Obligation de se soumettre aux indications des organisateurs. Vu le nombre des participants très élevé, les chiens ne peuvent être admis, sauf en laisse ou en calèche. Passer au pas le long des parcelles occupées par des animaux. Lors des pauses, pour les attelages, les équidés seront dételés, ou sous le contrôle d'un groom.

Paraphe des pages 2 à 5 et signature(s) du ou des participants précédée(s) de la mention « lu et approuvé »